



Mot du lieutenant

**Bonjour chers citoyens,
Je tiens à vous remercier
de vous être abonné en si
grand nombre au journal.**

En effet, plus de 400 personnes reçoivent maintenant Info-Police St-François, par courriel. Je profite donc de l'occasion pour vous inviter à partager votre journal avec tous vos contacts !

Dans ce numéro, nous vous informons de la réglementation municipale qu'il est important de ne pas oublier en ce temps de l'année.

Un bilan routier de l'été 2011 vous indiquera le nombre d'accidents survenus dans le secteur.

Nous ne pouvons passer sous silence la soirée de l'halloween, alors n'oubliez pas de faire attention à nos enfants le 31 octobre. N'hésitez pas à téléphoner si vous voyez quelque chose d'anormal dans votre secteur.

Vous trouverez dans cette 2^e édition beaucoup d'information sur les événements de St-François. Le journal grandit déjà grâce à vous.

Merci et bonne lecture !

*Nathalie Bédard,
Lieutenant*

Nouvelles du quartier

- Le 5 août dernier, les patrouilleurs ont procédé à l'arrestation de quatre adolescents pour des vols dans les véhicules. Les jeunes sondaient les véhicules et lorsque les portières étaient déverrouillées, ils s'emparaient des objets de valeur tels que : GPS, cellulaires, ordinateurs portables etc... Les jeunes étaient actifs dans le quartier et ces arrestations ont permis de solutionner une trentaine de dossiers.
- Un de ces mêmes adolescents avait été appréhendé le 29 juin au terme d'une brève poursuite qui s'était terminée dans le secteur de la rue des Cépages. Le tout a débuté lorsque l'agent Dion (PDQ 1) a tenté d'intercepter le véhicule qui avait été volé.
- Dans la nuit du 29 au 30 juillet, une maison a été la proie des flammes sur la rue Fanny. Une famille se trouvait à l'intérieur lorsque le feu s'est déclaré. Les personnes ont dû sortir en vitesse pour échapper au brasier. La présence d'un détecteur de fumée dans la résidence a permis d'éviter le pire. La maison a été complètement rasée. Il s'agit d'un incendie d'origine criminelle et l'enquête se poursuit.
- Assurez-vous que tous les détecteurs de fumée de votre domicile sont en bon état de fonctionnement. Ils sauvent vraiment des vies.

Commentaires ou suggestions :

journalpolicepdq1@ville.laval.qc.ca

Quiz!

Vous immobilisez votre véhicule sur la piste cyclable pour faire débarquer vos enfants qui se rendent à l'école. Vous voulez éviter ainsi que votre jeune traverse la rue et vous vous dites que, de toute façon, ce n'est que pour un moment!

Est-ce que vous commettez une infraction?

Réponse p.3

SOMMAIRE

- Mot du lieutenant 1
- Nouvelles du quartier
- Quiz!
- Nouvelles du quartier 2 (suite)
- Chassez en toute légalité
- Bibliothèque Marius-Barbeau
- Éditorial du lieutenant3
- Réponse au quiz!
- Sondage
- Bilan routier
- Dans la mire 4
- Accident
- Chronique 9-1-1

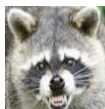
Nouvelles du quartier (suite)

- Le 14 août dernier sur la rue Auguste, l'agent Boudreau a tenté d'intercepter un véhicule volé mais le suspect a pris la fuite à pied. Des citoyens ont indiqué au policier où se cachait le fuyard et grâce à la vigilance de ces derniers le policier a pu procéder à son arrestation.
Merci à nos citoyens !
- Le 5 septembre, notre Section moralité et drogues a effectué une perquisition sur la rue Clovis. Plusieurs plants de cannabis ont été saisis pour une valeur de 30 000 \$.
- Dans la soirée du 23 septembre, deux suspects ont été arrêtés en flagrant délit alors qu'ils s'étaient introduits dans une résidence de la rue Phèdre. Alertés par les voisins, les policiers Paris et Diaz ont pu appréhender les voleurs.

**MERCI AUX CITOYENS POUR
CETTE BELLE COLLABORATION!**

Fait cocasse

Connaissez-vous ce raton voleur?



L'agent Pagé (PDQ 1) a dû expulser le bandit masqué à quatre pattes qui tentait de s'introduire dans une école du secteur. L'animal ne semblait pas craindre la présence humaine. Nous vous rappelons de ne pas nourrir ou tenter d'approcher les animaux sauvages, car ces derniers peuvent être porteurs de maladies.

Chassez en toute légalité



AVIS AUX CHASSEURS

Q : La chasse est-elle permise à Laval?

R : Oui, à la condition de ne pas utiliser d'armes à feu.

Le règlement municipal L-10519 article 7, INTERDIT l'usage d'armes à feu ou à air comprimé à l'exception des endroits prévus à cette fin (champs de tirs autorisés) sur l'ensemble de son territoire.

Il tolère uniquement le tir à l'arc ou à l'arbalète lors d'une activité de chasse ou dans des endroits prévus à cette fin. Il est strictement interdit de tirer en direction d'un endroit où se trouvent une ou plusieurs personnes.

L-11465 article 2r.

De plus, cette chasse doit répondre aux normes édictées par les règlements provinciaux et fédéraux. Assurez-vous d'avoir la permission de circuler sur les terrains privés. Soyez respectueux et prudents. Stationnez-vous dans des endroits autorisés et sécuritaires. Pour plus amples informations n'hésitez pas à communiquer avec votre poste de quartier.

Bienvenue à la bibliothèque Marius-Barbeau

1245, montée du Moulin, St-François, Laval 450 662-4005



GRATUIT ! GRATUIT ! GRATUIT !

LE SAVIEZ-VOUS ?

**À SAINT-FRANÇOIS, VOUS AVEZ ACCÈS
GRATUITEMENT À...**

- des films, des disques, des romans, des revues et plus encore...
POUR EMPORTER !
- des ordinateurs publics, un réseau Wi-Fi gratuit, des jeux...
POUR RELAXER OU TRAVAILLER !
- des activités variées pour... **S'AMUSER, RÊVER, S'INFORMER**
- un espace public de rencontres et d'échanges à... **PARTAGER !**

Halloween

Lundi le 31 octobre, les enfants défilent dans les rues en quête de friandises. Ils seront nombreux à circuler dans le quartier.

Automobilistes soyez vigilants, courtois et prudents !

SOYONS PRÊTS POUR AFFRONTER L'HIVER...

ABRI D'AUTO (RÈGLEMENT L-2000)

La structure des abris d'auto temporaire peut être érigée à partir du 15 octobre. Le revêtement peut être installé à compter du 1^{er} novembre et l'abri est permis jusqu'au 15 avril de l'année suivante.

PNEUS D'HIVER

Du 15 décembre au 15 mars, tous les véhicules de promenade et les taxis immatriculés au Québec doivent être munis de pneus d'hiver.

NEIGE RÈGLEMENT (L-6070)

Il est strictement défendu d'amonceler ou de déposer de la neige sur un chemin public, que ce soit dans la rue, sur les trottoirs ou sur les terre-pleins.

Tout contrevenant est passible d'une amende.

Éditorial du lieutenant

Je suis pressé...

Combien de fois l'ai-je entendu? Moi aussi je l'ai déjà dit, mais pourquoi? Afin de ne pas être en retard, afin d'être 5-10 minutes à l'avance ou simplement parce que l'on a hâte d'arriver à destination!... À quel prix?...

Charles avait 18 ans, il était en convulsion dans son véhicule sur le boulevard St-Martin Ouest. Les seules paroles que je pouvais lui dire en attendant l'ambulance étaient « Tiens bon, ne meurs pas, restes avec moi ».

Les parents de Charles passaient au même moment en sens inverse et ont reconnu le véhicule de leur fils... L'ambulance est partie.

Assis dans mon véhicule, les parents de Charles étaient dévastés. Sa mère m'a dit tout bas en sanglotant : « Mon petit Charles était pressé ».

CELA VAUT-IL VRAIMENT LA PEINE D'ALLER PLUS VITE?

SONDAGE

Nous aimerions connaître votre opinion!

Selon vous, quel comportement routier est le plus problématique dans votre quartier?

- La vitesse;
- Le non respect des arrêts obligatoires;
- Le manque de civisme;
- Parler au téléphone.

Répondez-nous par courriel :

journalpolicepdq1@ville.laval.qc.ca

RÉPONSE AU QUIZ! Oui...

Oui...en vertu de l'article 386 du Code de la sécurité routière, qui se lit ainsi :

Ayant, sans nécessité, immobilisé un véhicule routier dans un endroit où le stationnement était interdit par une signalisation. Amende prévue : 30 \$ plus frais

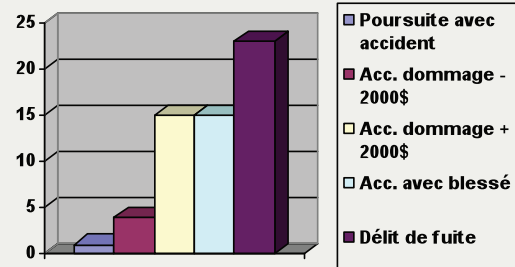
BILAN ROUTIER DANS ST-FRANÇOIS POUR L'ÉTÉ 2011

Pour les mois de juin, juillet et août, nous dénombrons 30 accidents dont 15 avec blessés. Treize de ces accidents sont survenus sur le boulevard Lévesque.

23 délits de fuite nous ont été rapportés durant la période estivale. Notez que celui qui quitte les lieux d'un accident sans laisser ses coordonnées est passible d'une amende variant entre 200 \$ et 600 \$ et 9 points d'inaptitude au dossier de conduite. Si au moment de l'accident l'autre véhicule est inoccupé, si c'est un objet fixe ou un animal de plus de 25 kg vous devez aviser sans délais votre Département de police.

Cinq arrestations ont eu lieu pour conduite avec capacités affaiblies par l'alcool. Deux de ces événements ont causé des accidents.

SOYEZ PRUDENTS SUR LA ROUTE.



DANS LA MIRE ...

Stagiaires

- Durant la période estivale, deux stagiaires employés par le Département de police ont visité plusieurs résidences afin de buriner les vélos et promulguer divers conseils de prévention. Ils ont également fait la promotion du présent journal.

Ils ont visité plus de deux cents maisons et buriné vingt quatre vélos.

Rentrée scolaire

- Les policiers ont effectué de nombreuses surveillances à proximité des écoles pour assurer une rentrée en toute sécurité. Ils ont veillé au respect du Code de la sécurité routière.

Fête de l'halloween le 31 octobre

- Pour la 6^e année consécutive, le Centre Défi-Jeunesse se transformera en maison hantée le temps d'une soirée. Venez en grand nombre voir le travail accompli par les jeunes, bénévoles et intervenants.



Pour nous joindre au PDQ 1 : 1245, montée du Moulin
secteur Saint-François, Laval 450 662-4310

Heures d'ouverture : du lundi au jeudi, de 9 h à 17 h 30

Prendre note : même si le poste est fermé,
il y a toujours des policiers qui patrouillent le secteur.

Recevez l'Info Police par courriel. Abonnez-vous à :
journalpolicepdq1@ville.laval.qc.ca

CHRONIQUE 911

Le 16 juin dernier, une fusillade a éclaté à proximité du boulevard Lévesque et de l'avenue Roger-Lortie. Des coups de feu ont été tirés. Suite à l'évènement, des témoins ont vu un suspect s'enfuir et ont pu fournir une description physique.

Le lieutenant Bédard et le sergent Brassard du PDQ 1 ont entendu l'appel sur les ondes alors qu'ils circulaient en véhicule banalisé. Possédant une bonne connaissance du secteur, ils se sont positionnés stratégiquement sur la rue des Cépages pendant que plusieurs autres policiers s'affairaient à boucler le périmètre pour éviter la fuite de l'individu. Le suspect ne se méfiant nullement du véhicule banalisé a surgit devant les deux officiers qui ont profité de l'effet surprise pour procéder à son arrestation.

L'individu a collaboré et n'a offert aucune résistance.

Beau travail d'équipe!

ACCIDENT

Un accident s'est produit le samedi 7 mai vers 17h25 près du 7590, boulevard des Mille-Îles.

Un véhicule a plongé dans la rivière, se retrouvant en partie submergé. L'intervention rapide de bons samaritains et leur assistance auprès des premiers intervenants a permis de sauver la vie du conducteur. Il n'y a pas eu de collision grâce au réflexe du citoyen circulant en sens inverse. Celui-ci fut par contre transporté à l'hôpital suite à un infarctus.

Le dossier est présentement sous enquête.

Rédigé par : **Chantal Ducharme, sergent-détective, Section enquêtes collisions.**

